

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf: EB/GH/BK/D15-2020

Séance du 9 juillet 2020 – Convocation du 3 juillet 2020

Présidente de séance : Eric BELOT

Secrétaire de séance : Hélène BOCHYNSKI

Présents :

Eric BELOT, Eva ARTETA CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Severine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Jacqueline HUGONNET, Hélène BOCHYNSKI, Jacques PIOTELAT, Madeleine COMTE, Fouzia ZIDANE

Absents excusés :

Annie MEGARD

Nombre de conseillers	
En exercice	13
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12

Objet : Règlement intérieur du CCAS

L'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles fait obligation aux Centres Communaux d'Action Sociale d'élaborer un règlement intérieur qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de leur Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'adopter le règlement intérieur présenté lors de la séance du 09 juillet 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- OUI à l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'action sociale et des familles
- ADOPTE le règlement intérieur joint à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 09 juillet 2020
Le Maire, Président du CCAS
Eric BELOT.

Acte rendu exécutoire après
-Dépôt en Préfecture le 15 juillet 2020
-Publication ou affichage le 15 juillet 2020
Eric BELOT, Maire, Président du CCAS.

